

Séance ordinaire  
9 janvier 2018

**Procès-verbal** de la séance **ORDINAIRE** tenue le **9 janvier 2018 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absences motivées :

Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Martine BOYER,	Conseillère;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

Il offre ses vœux de circonstance de bonne année aux personnes présentes.

2018-01/4

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VŒUX DE BONNE ANNÉE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017
4. CORRESPONDANCE
  - 4.1. Partage des redevances - Dossier Carrière/Sablère - Confirmation - aucune médiation
  - 4.2. Bureau du commissaire aux plaintes - MAMOT - Suivi de 3 plaintes
  - 4.3. Programme plaisirs d'hiver 2018 - Demande de subvention refusée
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1. Adhésion annuelle - Fédération québécoise des Municipalités
  - 5.2. Avis de motion et présentation du Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Adoption des comptes du mois de décembre 2017
  - 6.2. Adoption - prévisions budgétaires 2018 - Transport adapté
  - 6.3. Autorisation de paiement du service de la dette
  - 6.4. Autorisation de paiement - quote-part 2018 - MRC Jardins-de-Napierville
  - 6.5. Autorisation de paiement - Groupe Ultima inc. - portefeuille d'assurances générales 2018
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Demande de subvention – Étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville

8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 3 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017
  - 8.2. Autorisation de signature - Certificat de réception provisoire des travaux et Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017 (5% libération provisoire)
  - 8.3. Adoption du Règlement numéro 2018-283 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000\$ pour des travaux de réfection majeure de rues (Phase 2)
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1. Rapport d'activités du service
  - 9.2. Adhésion et congrès annuels de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)
  - 9.3. Demande de permis en vertu du PIIA - 1610, rue Principale (Nouvelle construction unifamiliale)
  - 9.4. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 décembre 2017
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Rapports d'activités du service et du comité
  - 10.2. Adhésion - Association québécoise du loisir municipal
  - 10.3. Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
  - 10.4. Autorisation de signature - Demande de subvention - emploi été 2018 Canada
  - 10.5. Autorisation - Entente de collaboration avec la ville de Saint-Rémi - Semaine de relâche 2018
11. POUR INFORMATION
  - 11.1. Inscription des activités diverses offertes par la Municipalité
  - 11.2. Plaisirs d'hiver 2018 - le 27 janvier 2018 de 13h à 16h, au parc école;
  - 11.3. Activité bibliothèque - Impression 3D, samedi le 20 janvier à 14h00
  - 11.4. Activité bibliothèque - Heure du conte de la Saint-Valentin - samedi, le 10 février à 14h00
  - 11.5. Activité Âge d'Or de Saint-Michel - Dîner Saint-Valentin et danse, dimanche le 11 février au centre communautaire - coût des billets 25\$
  - 11.6. 80e Anniversaire de monsieur Donat Marchand, bénévole
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-01/5

#### **Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2017**

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-01/6

#### **Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2017**

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **CORRESPONDANCE**

#### **Partage des redevances - Dossier Carrière/Sablière - Confirmation - aucune médiation**

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de Me Marc Lalonde, avocat mandaté par la municipalité de Sainte-Clotilde, laquelle confirme que la Municipalité maintient sa décision initiale, soit de ne pas aller en médiation dans le cadre du dossier sur le partage des redevances versées par l'exploitant de la carrière/sablière.

Le dossier sera donc entendu par la Commission municipale du Québec au printemps 2018.

#### **Bureau du commissaire aux plaintes - MAMOT - Suivi de 3 plaintes**

À la suite de trois plaintes auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), soit:

- la promotion d'un seul projet de développement domiciliaire privé sur le territoire de Saint-Michel annoncé sur le site web;
- la rémunération du maire lors des réunions de travail à la MRC Jardins-de-Napierville et à la municipalité de Saint-Michel;
- le processus d'approbation référendaire non enclenché dans le cadre du projet de règlement 2016-185-39 (modification du zonage pour permettre l'implantation d'une garderie au 1688, rue Principale, Saint-Michel);

le MAMOT confirme que la Municipalité a traité les dossiers convenablement et que le Ministère n'entend pas intervenir davantage dans ces dossiers et par conséquent, les dossiers sont clos.

#### **Programme plaisirs d'hiver 2018 - Demande de subvention refusée**

Les membres du conseil accusent réception du refus de la demande de subvention émise dans le cadre du programme Plaisirs d'hiver 2018.

### **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL**

2018-01/7

#### **Adhésion annuelle - Fédération québécoise des Municipalités**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Fédération québécoise des Municipalités au montant de 2 660,48 (taxes exclues) pour l'année 2018;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

#### **Avis de motion et présentation du Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel**

À la suite des élections générales de novembre 2017, le conseil municipal doit réadopter un Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus, avec ou sans modifications.

Avis de motion est donné par monsieur Patrice LIRETTE, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, un règlement numéro 2018-284 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel.

Le projet de règlement est présenté en mentionnant qu'il sera identique à celui présentement en vigueur. (aucune modification ne sera apportée)

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

2018-01/8

### **Adoption des comptes du mois de décembre 2017**

Les comptes du mois ont été déposés avant la séance. Les comptes sont adoptés sous réserve des commentaires des membres du conseil que ceux-ci doivent faire parvenir au secrétaire-trésorier au plus tard le 12 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de décembre 2017 telles que déposées au montant de 664 104,63 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 386 484,29 \$;  
Salaires payés nets: 91 482,36 \$;  
Comptes à payer: 186 137,98 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2018-01/9

### **Adoption - prévisions budgétaires 2018 - Transport adapté**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit Transport adapté du Haut-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

ATTENDU que ces prévisions fixent à 13 930 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Michel pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 13 930 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Michel, et d'en autoriser le paiement;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/10

**Autorisation de paiement du service de la dette**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement du service de la dette s'élevant à la somme de 1 152 856 \$ pour l'année 2018, comme suit:

<b>Projets financés</b>	<b>Paiement 2018 (capital et intérêts)</b>
Caserne incendie	51 992 \$
Égouts - part à l'ensemble de la population	23 167 \$
Centre communautaire	89 967 \$
Réfection de rues effectuée en 2017	130 425 \$
Égouts - part des contribuables	320 039 \$
Égouts - part des contribuables (pavage Chenail)	7 507 \$
Égouts - excédent coût (3e versement sur 10)	46 100 \$
Égouts - part du provincial	447 244 \$
TECQ 2010-2013	17 018 \$
TECQ 2014-2018	19 397 \$

QUE ce conseil affecte les sommes à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, selon le cas, suivant les certificats de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/11

**Autorisation de paiement - quote-part 2018 - MRC Jardins-de-Napierville**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville, représentant la quote-part de la municipalité de Saint-Michel pour l'année 2018 au montant de 153 246,42\$, payable de la façon suivante:

51 082,14 \$ au plus tard le 15 janvier 2018;  
51 082,14 \$ au plus tard le 15 avril 2018;  
51 082,14 \$ au plus tard le 15 juillet 2018;

Cette quote-part est détaillée comme suit:

Législation et administration:	12 337,68 \$
Sécurité publique et schéma de couverture de risques incendie:	19 172,08 \$
Transport:	5 873,80 \$
Hygiène du milieu:	14 097,12 \$
Aménagement et urbanisme:	13 627,22 \$
Cours d'eau et cartographie:	13 392,25 \$
Promotion et développement:	8 654,47 \$
Loisirs et culture:	4 111,66 \$
Santé et bien-être:	4 699,04 \$
Évaluateur (Évimbec - évaluation forfaitaire)	39 415,00 \$
Promotion et développement économique (CLD)	17 886,10 \$

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/12

**Autorisation de paiement - Groupe Ultima inc. - Portefeuille d'assurances générales 2018**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture Groupe Ultima inc., pour les assurances générales 2018, au montant de 56 539\$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-01/13

**Demande de subvention – Étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire favorise la réalisation d'études de mise en commun des services en sécurité incendie en apportant une aide financière aux municipalités concernées;

ATTENDU que les municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise souhaitent réaliser une étude d'opportunité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise en vue de faire une étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie de cesdites municipalités.

QUE la municipalité de Saint-Michel participe à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts par capita.

ADOPTÉE

**TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-01/14

**Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 3 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc. et du directeur du service des travaux publics, autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 à CBC 2010 inc. au montant de 153 703,28 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-273 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/15

**Autorisation de signature - Certificat de réception provisoire des travaux et Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017 (5% libération provisoire)**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc., autorise:

- le directeur des travaux publics à signer le certificat de réception provisoire des travaux de construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues effectués en 2017;
- le paiement du décompte progressif numéro 4, représentant 5% de la libération provisoire, à CBC 2010 inc. au montant de 80 829,80 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-273 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/16

**Adoption du Règlement numéro 2018-283 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000\$ pour des travaux de réfection majeure de rues (Phase 2)**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'adopter le règlement numéro 2018-283 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de rues (Phase 2).

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 000 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES**

**ATTENDU** que les travaux concernent des dépenses de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble de la Municipalité;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 1061 du Code municipal du Québec à l'effet que le règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales du Québec et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU** que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 janvier 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

**Le conseil décrète ce qui suit :**

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction d'un égout pluvial, réfection de chaussée et d'éclairage public sur les rues Grégoire (entre Montclair et Chanteclair), Luc, Montclair, Chanteclair et Boisclair selon une estimation des travaux préparée par la firme Tétra Tech datée du 16 août 2016, incluant les frais et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Daniel Prince, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 4 janvier 2018, lesquelles font partie intégrante du règlement 2018-283 comme annexes A et B.

ARTICLE 2. S'il advient qu'à l'ouverture des soumissions que les coûts soumis par le plus bas soumissionnaire conforme sont inférieurs à l'estimation détaillée révisée, le conseil est autorisé à effectuer des travaux de drainage, réfection de chaussée et d'éclairage public sur la rue Roy le cas échéant, jusqu'à concurrence de 2 000 000\$.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 2 000 000 \$ pour des travaux de voirie.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 2 000 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **Rapport d'activités du service**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de décembre 2017.

2018-01/17

### **Adhésion et congrès annuels de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)**

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service de l'urbanisme, madame Isabelle WIRICH, et l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Steve MARTIN, à adhérer comme membre de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2018, au montant respectif de 393,75\$ (taxes exclues) et 236,25\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise également la coordonnatrice du service de l'urbanisme à s'inscrire au congrès de la COMBEQ qui aura lieu à Rivière-du-Loup du 3 au 5 mai 2018, au montant de 600,00 \$ (taxes exclues);

QUE le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/18

### **Demande de permis en vertu du PIIA - 1610, rue Principale (Nouvelle construction unifamiliale)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-12-0047) pour l'émission d'un permis de construction (#2017-12-069) pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 138 438 Cadastre du Québec et sise sur la rue Principale dans la zone CR-4;

ATTENDU que l'implantation des immeubles voisins n'ont pas la même marge avant identique;



ATTENDU qu'en vertu du Règlement numéro 238 sur les branchements d'égout domestique et d'égout pluvial, l'immeuble devra être desservi par ses propres entrées de services;

ATTENDU qu'étant donné que les branchements des égouts sanitaires et pluviaux engendreront un bris majeur des infrastructures publiques, il y a lieu d'obtenir le consentement de la Municipalité afin de desservir l'immeuble situé au 1610, rue Principale (lot 6 138 438 Cadastre du Québec) et l'immeuble voisin situé au 1620, rue Principale dans les branchements existants, tel qu'il appert de l'article 10.2 du Règlement numéro 238;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-12-0047) et autorise l'émission du permis de construction (# 2017-12-069) pour l'habitation unifamiliale sur le lot 6 138 438 Cadastre du Québec, sise sur la rue Principale dans la zone CR-4, conditionnellement à ce que l'implantation de la nouvelle résidence dans la marge avant soit une moyenne des bâtiments adjacents;

QUE ce conseil autorise que soit raccorder le branchement de l'égout sanitaire du 1610, rue Principale (lot 6 138 438 Cadastre du Québec) au branchement déjà existant du 1620, rue Principale.

QUE ce conseil autorise que soit raccorder le branchement de l'égout pluvial du 1610, rue Principale (lot 6 138 438 Cadastre du Québec) au branchement déjà existant du 1620, rue Principale.

ADOPTÉE

2018-01/19

**Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 décembre 2017**

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 décembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**LOISIRS ET CULTURE**

**Rapports d'activités du service et du comité**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de décembre 2017 ainsi que le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue 20 décembre 2017.

2018-01/20

**Adhésion - Association québécoise du loisir municipal**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève TARDIF, à adhérer comme membre de l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2018, au montant de 328,49 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-01/21

**Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la présentation des projets au Parc école auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

QUE ce conseil confirme l'engagement de la municipalité de Saint-Michel à payer sa part des coûts admissibles des projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

QUE ce conseil désigne madame Geneviève TARDIF, coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

2018-01/22

**Autorisation de signature - Demande de subvention - emploi été Canada 2018**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève TARDIF, à signer la demande de subvention auprès d'emploi été Canada 2018 afin d'obtenir une aide financière.

ADOPTÉE

2018-01/23

**Autorisation - Entente de collaboration avec la ville de Saint-Rémi - Semaine de relâche 2018**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève TARDIF, à signer une entente de collaboration avec la ville de Saint-Rémi dans le cadre de la semaine de relâche 2018 et ce, dans le but d'offrir des activités diversifiées aux enfants de Saint-Michel.

ADOPTÉE

**POUR INFORMATION**

- Inscription des activités diverses offertes par la Municipalité
- Activité bibliothèque - Impression 3D, samedi le 20 janvier à 14h00
- Plaisirs d'hiver 2018 - le 27 janvier 2018 de 13h à 16h, au parc école
- Activité bibliothèque - Heure du conte de la Saint-Valentin - samedi, le 10 février à 14h00
- Activité Âge d'Or de Saint-Michel - Dîner Saint-Valentin et danse, dimanche le 11 février au centre communautaire - coût des billets 25\$
- 80e Anniversaire de monsieur Donat Marchand, bénévole

**PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)**

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2018-01/24

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h23, de lever la séance.

*(s) Jean-Guy Hamelin*  
\_\_\_\_\_  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

*(s) Daniel Prince*  
\_\_\_\_\_  
Daniel PRINCE, Directeur général &  
secrétaire-trésorier